

ALPES MARITIMES  
COMMUNE DE DRAP  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 007/2022**

**OBJET : Administration Générale : Désignation des délégués titulaires et suppléants au Sivom Val de Banquière**

L'an deux mille vingt-deux, le 21 du mois de janvier à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2022.

**PRÉSENTS** : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX.

**ABSENTS REPRESENTES** : Alexandra RUSSO à Philippe MINEUR / Vanessa BEAUJAUD à Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Sophie ESPOSITO / Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Nathalie DIGANI à Serge DIGANI / Maëva THOMMERET à Véronique MINISCLOUX / Stephen VIALE Sandrine GUGLIELMINO.

**ABSENTS** : Gracienne DODAIN

**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

\*\*\*\*\*

Vu l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'administration par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux

Vu l'article 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la représentation des délégués dans un syndicat de communes

Considérant l'élection du Conseil municipal en date du 25 mai 2020

Considérant l'adhésion de la commune de Drap au SIVOM du Val de Banquière, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants en vertu de l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sont candidats pour assumer les fonctions de délégués titulaires :

- Sophie ESPOSITO

-Alexandra RUSSO

Sont candidats pour assumer les fonctions de délégués suppléants :

- Robert NARDELLI

- Sabrina DIVRY

Conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé de procéder à la désignation à la majorité absolue, des délégués titulaires et suppléants, un par un .

**Première déléguée titulaire : Sophie ESPOSITO**

Le vote donne le résultat suivant :

Votants : 26

Blancs / absents : 1

Suffrages exprimés Majoré absolue :24

Majorité absolue 24 voix sur 27

Madame Sophie ESPOSITO a obtenu 24 voix et est élue en qualité de titulaire auprès du SIVOM Val de Banquière

**AR Prefecture**

006-210600540-20220121-007A2022-DE  
Reçu le 28/01/2022  
Publié le 28/01/2022

**Deuxième déléguée titulaire : Alexandra RUSSO**

Le vote donne le résultat suivant :

Votants : 26

Blancs / absent : 1

Suffrages exprimés Majoré absolue : 24

Majorité absolue : 24 voix sur 27

Madame Alexandra RUSSO a obtenu 24 voix sur 27 et est élue en qualité de suppléante auprès du SIVOM Val de Banquière

**Premier délégué suppléant : Robert NARDELLI**

Le vote donne le résultat suivant :

Votants : 26

Blancs / Absents : 1

Suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 24 sur 27 voix

Monsieur Robert NARDELLI a obtenu 24 voix et est élu en qualité de délégué titulaire auprès du SIVOM Val de Banquière

**Deuxième déléguée suppléante : Sabrina DIVRY**

Le vote donne le résultat suivant :

Votants : 26

Blancs / absents : 1

Suffrages exprimés Majoré absolue : 24

Majorité absolue : 24 voix sur 27

Madame Sabrina DIVRY a obtenu 24 voix et est élue en qualité de suppléante auprès du SIVOM Val de Banquière

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19      Votants : 26      Absents : 1      Contre : 0      Abstentions : 2      Pour : 24

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
Robert NARDELLI  
Maire de DRAP

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 28/01/2022

Affichage en mairie le : 31/01/2022